



**CONTRAT DE PARTENARIAT SOLIDAIRE**  
**Agriculture Biologique - 12 mois 2014-2015**  
ENTRE CLAUDE TEYSSIER, AGRICULTEUR EN BIO  
ET LE CONSOMM'ACTEUR DU PANIER MARSEILLAIS  
**1001 Saveurs - Allauch** <http://pama1001saveurs.over-blog.com/>  
POUR LA PERIODE DU 30 AVRIL 2014 AU 30 AVRIL 2015

**Je soussigné Claude Teyssier, agriculteur à Sénas (13),** m'engage à fournir chaque semaine un panier de légumes cultivés par mes soins, pour soit une famille de 2 personnes (1 cagette), soit une famille de 4 personnes (2 cagettes).

*Ce contrat comprend 2 semaines de vacances du producteur et 2 semaines de vacances du consomm'acteur au libre choix (les dates choisies doivent être communiquées 15 jours avant à un membre du bureau ou par email [bureau.1001saveurs@gmail.com](mailto:bureau.1001saveurs@gmail.com)).*

*Pour faciliter les calculs, ces paniers ont été déduits du montant à régler.*

Le prix du panier est fixé à : - à 15 € par semaine pour une cagette,  
- à 29 € par semaine pour 2 cagettes.

**ET**

**Je soussigné** Nom, Prénom .....

Adresse :  
.....

Tél. fixe : .....

Tél. mobile : .....

Courriel : .....@ .....

- **accepte** de recevoir par e-mail les informations de l'association et j'y serai attentif.

- **m'engage** pour 6 mois à soutenir Claude Teyssier dans sa démarche de production maraîchère bio et à prévenir l'association 2 mois avant la fin du contrat , si je ne le renouvelle pas.

- **accepte** les conséquences sur la production des difficultés inhérentes à ce type de production et serais solidaire de Claude Teyssier en cas de catastrophe climatique;

- **m'engage à venir prendre mon panier chaque semaine ou à le faire récupérer par une personne de mon choix avant la fin de la distribution (19h30)**

Attention : en cas d'oubli de récupération, mon panier ne sera ni remplacé ni remboursé !

- **m'engage à être bénévole pour assurer la distribution des légumes 1 à 2 fois par semestre**

La distribution est un moment d'échange convivial et privilégié entre adhérents et producteurs.

- **j'adhère** aux principes de la Charte des Paniers Marseillais (cf détail au dos ) et je paie ma cotisation de 20€ à l'ordre de 1001 SAVEURS (15 € pour l'adhésion aux PAMA et 5 € pour l'adhésion à l'association)

Je choisis:

- 1 cagette (15 €/distribution x 49 distributions soit un total de 735€)

La période comprend 53 semaines, moins 4 semaines de vacances, soit 49 distributions (735 € /12 mois = 61.25 € par mois). Je règle en 12 chèques de 61,25 € ou 3 chèques (245 €) à l'ordre de Claude Teyssier

ou

- 2 cagettes (29 €/semaine x 49 distributions soit un total de 1421 €)

La période comprend 53 semaines, moins 4 semaines de vacances, soit 49 distributions à régler (1421€ /12 mois = 118,42 € par mois).

Je règle en 12 chèques de 118,42 € ou 3 chèques (490€) à l'ordre de Claude Teyssier

Chèque	Montant	Banque et n° chèque
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
	€	

Date : 20 mars 2014

Date : .....

Le producteur

Le consomm'acteur



### La charte des Paniers Marseillais

#### L'association Les Paniers Marseillais s'engage à

1. Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé de chaque producteur par un producteur consultant.
2. Organiser une formation continue pour tous les producteurs.
3. Veiller au respect de la Charte par tous les membres.
4. Tisser des liens avec tous les acteurs locaux œuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire.
5. Accompagner les créateurs de nouveaux groupes, dans leurs démarches, réunions et recherches de solutions aux problèmes.

#### Les consommateurs

1. Signent individuellement un contrat de partenariat solidaire avec le producteur.
2. S'engagent à partager avec le producteur les risques liés aux divers aléas, climatiques entre autres.
3. Recherchent, autant que faire se peut, la proximité du producteur avec leur lieu de distribution, les adhérents s'engagent à participer à la vie de l'association.
4. Définissent avec leur producteur, à chaque renouvellement de contrat, le prix du Panier, équitable pour les deux parties.

#### Les producteurs s'engagent à

1. Produire selon les préceptes de l'agriculture biologique et/ou de l'agroécologie. Ils n'utilisent pas d'engrais chimiques de synthèse, pas de pesticides. Ils gèrent l'eau de façon économique. Leur production est respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal. Ils sont soucieux de préserver la fertilité des sols et de développer autant que possible la biodiversité.
2. Respecter les normes sociales vis-à-vis des employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire.
3. Assurer la transparence de leurs actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
4. Ce qu'il n'y ait aucun intermédiaire entre producteurs et consommateurs.
5. Chaque unité de production sera de dimension humaine, adaptée aux types de culture et d'élevage, le modèle étant la petite unité familiale de production.

En résumé, vous devez

- avoir rempli dans un tableau vos **numéros de chèques** (merci pour le trésorier!),
- joindre vos chèques pour Claude à l'ordre de **Claude Teyssier** ;
- être à jour des cotisations 1001 Saveurs pour l'année 2014 (**20€** = 5 € pour l'adhésion 1001 Saveurs et 15 € qui seront reversés pour l'adhésion au PAMA (PANiers MARseillais), chèque à l'ordre de **1001 Saveurs**

**IMPORTANT** : les distributions des paniers ont lieu habituellement le jeudi de 19h à 19h30 cependant le 1er mai et le 8 mai 2014 étant des jours fériés, la distribution se fera exceptionnellement la veille, soit le

mercredi 30 avril et le mercredi 7 mai 2014.